

Quatre cent cinquante-troisième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi le 25 novembre 2020, à 19 h 30.

### **PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

La rencontre se tient à huis clos, aucun citoyen n'est présent à cette séance.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

### **MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

### **2020-11-11037**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **2020-11-11038**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

#### **2020-11-11039**

#### **COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 NOVEMBRE 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 11 novembre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 11 novembre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **INVITÉE**

Emmanuelle Pelchat - Agente de développement Volet Jeunesse - Volet Pauvreté de la Corporation de développement communautaire des Sources (CDC)

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

#### **CALENDRIER DES RENCONTRES – DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021**

Le calendrier des rencontres pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

#### **2020-11-11040**

#### **CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2021**

CONSIDÉRANT le calendrier remis aux élus contenant, entre autres, les dates des ateliers de travail, des comités administratifs et des séances de la MRC pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil accepte le calendrier des ateliers de travail, des comités administratifs et des séances de la MRC des Sources pour l'année 2021.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE**

#### **DEMANDES D'APPUI**

#### **2020-11-11041**

#### **MRC MARIA-CHAPDELAINE - BONIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 14 octobre 2020 de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant un appui relatif à l'amendement du Règlement afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires, et ce, dans le but d'évaluer la dangerosité des chiens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine qui se lit comme suit :

*ATTENDU QUE la MRC a accusé réception de la résolution no 431-0820 de la MRC de Brome-Missisquoi, laquelle est titrée <Demande de bonification des règles gouvernementales: évaluation des chiens potentiellement dangereux dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application>;*

*ATTENDU QUE les <considérants> de cette MRC sont les suivants:*

- *la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (la « Loi ») et l'entrée*

*en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (le « Règlement d'application »);*

- *l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la Loi et du Règlement d'application;*
- *le nombre très restreint de vétérinaires au Québec qui acceptent d'évaluer les chiens dans le cadre de la Loi et son Règlement d'application;*
- *que les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation des chiens;*
- *que certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux;*
- *que les nouvelles règles empêchent de faire appel à des experts autres que les vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens;*

*ATTENDU QU'un nouveau règlement visant un meilleur encadrement des chiens dangereux ou potentiellement dangereux sera adopté par le présent conseil au cours des prochaines semaines et que l'évaluation desdits chiens par une personne habilitée en cette matière sera éventuellement nécessaire;*

*IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Villeneuve,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :*

*QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine:*

- *appuie sans réserve la MRC de Brome-Missisquoi dans sa requête visant à amender le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son Règlement d'application;*
- *interpelle la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, de donner suite rapidement à cette requête compte tenu des enjeux inhérents à la protection des personnes;*
- *donne la consigne de transmettre également la présente résolution aux municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui; et,*
- *d'adresser la présente résolution aussi à madame Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale du Québec.*

*Adoptée.*

#### **À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

##### **SOUTIEN FINANCIER AU « PROGRAMME PAIR » AVEC LE CAB DES SOURCES ET SES PARTENAIRES DU « REGROUPEMENT DES CAB DE L'ESTRIE (RCABE) »**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les élus que la MRC a reçu une correspondance concernant le Programme PAIR que nous soutenons financièrement depuis plusieurs années et qui fonctionne avec le CAB des Sources et ses partenaires du Regroupement des CAB de l'Estrie (RCABE). Au vu de la population vieillissante sur notre territoire, ces données visent à informer de la pertinence du Programme PAIR accessible pour les citoyens à faibles revenus et pour sauver des vies.

Pour rappel, le Programme PAIR est un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Ce service est offert gratuitement et un appel suffit pour s'y abonner.

L'Agence PAIR Estrie couvre 7 MRC dont 5 sont gérées par le programme des CAB et 2 par la Régie de police locale. Depuis quelques années, les Centres d'action bénévole de l'Agence Pair Estrie se partagent la facture annuelle de 2 300.00 \$ pour 5 MRC de l'Estrie. L'Agence Pair Estrie couvre donc 71 municipalités. La contribution pour notre MRC était de 500 \$ en 2018, 460 \$ en 2019 et 2020. Étant donné la pandémie, il est très intéressant et important d'avoir accès à ce service pour nos citoyens.

## **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

#### **BILAN D'ACHALANDAGE AU 31 OCTOBRE 2020**

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que l'achalandage du Parc régional du Mont-Ham est exceptionnel cette année! Le 11 novembre dernier, il a atteint les 57 000 visiteurs. Pour le seul mois d'octobre, l'achalandage a atteint les 9 896 visiteurs pour un total cumulé de 54 354 visiteurs. Il est évalué que l'achalandage pourrait atteindre les 60 000 voire 62 000 visiteurs pour la fin de l'année; donc très forte année pour le Parc régional.

#### **2020-11-11042**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS AU PERSONNEL DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien d'octroyer une motion de félicitations à tous les employés du Mont-Ham pour l'excellence de leur travail et la réussite de l'activité du Parc régional. Le Conseil de la MRC des Sources est heureux de constater qu'au vu de l'énorme achalandage et malgré toutes les contraintes, dont la mise en place des mesures sanitaires dû à la pandémie de COVID-19, vous avez tous su vous dépasser dans une aventure exigeante mais combien gratifiante; nous reconnaissons qu'il y a encore des personnes qui savent encore donner sans compter.

Félicitations encore et continuer votre beau travail.

Adoptée à l'unanimité.

#### **CAMPAGNE DE PROMOTION HIVERNALE – « CRAMPONNE-TOI! »**

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que le Parc régional du Mont-Ham a lancé sa campagne de promotion hivernale: « CRAMPONNE-TOI !!! ». Ce sont en tout six capsules web avec musique originale de Pilou qui ont été réalisées par le BEAM. Une pub radio a aussi été produite et passera tout le mois de décembre à CJAN. Cela prédit une belle saison hivernale!

### **ROUTE VERTE**

#### **RATIFICATION DES DÉPENSES ROUTE-VERTE, AOÛT-OCTOBRE 2020**

Sujet reporté à une prochaine séance.

### **LOISIRS**

#### **2020-11-11043**

#### **CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – ENTENTE DE PARTENARIAT 2021, AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et la MRC des Sources conviennent d'être partenaires du développement du loisir sur le territoire et de participer conjointement à la réalisation d'actions de soutien du milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources juge important de maintenir le poste d'agent de développement en loisir pour soutenir la concertation des intervenants et les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à offrir une prestation de services d'au moins 1 560 heures par année, correspondant à un investissement annuel de trente mille dollars en salaire et/ou en honoraires professionnels pour le développement du loisir;

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 10 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient et sont autorisés à signer l'Entente de partenariat entre le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et la MRC des Sources pour 2021, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à fournir au CSLE un bilan de ses activités et de ses dépenses salariales au plus tard le 31 janvier de chaque année de la durée de l'entente.

Adoptée.

## **TOURISME ET CULTURE**

### **TOURISME**

#### **BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE – DÉPÔT DU BILAN 2020**

La directrice du développement des communautés, Mme Johanie Laverdière, a présenté aux élus le bilan des activités estivales du Bureau d'information touristique (BIT). Du 22 juin au 28 août 2020, le BIT a reçu environ 25 clients par jour. Au total, pour la période d'ouverture du BIT, 1683 visiteurs se sont enregistrés au bureau d'accueil, visiteurs principalement venus de la région de l'Estrie. Ces derniers ont mentionné être sur place afin d'obtenir des renseignements au sujet de la région et de ses attraits. Autrement, les activités les plus populaires réalisées par ces visiteurs étaient la randonnée, le vélo, l'observation du patrimoine, la fréquentation d'un restaurant/bar et l'accès à un parc régional.

Finalement, le BIT a pu opérer grâce à deux employés présents à temps plein. Le budget du BIT était de 8 663 \$, somme principalement affectée aux salaires des employés et provenant en grande partie d'une subvention de Service Canada.

#### **2020-11-11044**

### **BILAN TOURISTIQUE DE LA SAISON ESTIVALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCES**

CONSIDÉRANT que le tourisme fait partie des filières priorisées dans la Stratégie de diversification économique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 la MRC des Sources a confié à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources le mandat de la mise en valeur des entreprises touristiques de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources ont convenu qu'une reddition annuelle serait faite dans le cadre de cette délégation de mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources reçoive le dépôt et adopte le bilan touristique de la saison estivale 2020 préparé par la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources.

Adoptée.

#### **2020-11-11045**

### **TOURISME CANTONS-DE-L'EST – MODIFICATION RENOUELEMENT ADHÉSION 2020-2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-10881 par laquelle la MRC a renouvelé son adhésion à Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'exercice d'avril 2020 à mars 2021;

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance datée du 27 octobre 2020 informant ses membres d'un changement de dates de renouvellement débutant en octobre 2020 jusqu'en septembre 2021;

CONSIDÉRANT la réception d'un crédit au montant de 265 \$ correspondant au prorata accordé suite au changement des dates de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources renouvelle son adhésion avec Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'exercice d'octobre 2020 à septembre 2021.

Adoptée.

## **CULTURE**

### **2020-11-11046**

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR UNE EMBAUCHE MUTUALISÉE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique de développement culturel 2018-26, la MRC des Sources avait identifié comme objectif de réaliser un rapport du patrimoine bâti au sein des cœurs villageois;

CONSIDÉRANT que ce rapport, finalisé en 2019, recommande d'informer et de sensibiliser les propriétaires des bâtiments patrimoniaux ainsi que d'aider les propriétaires dans la conservation et la restauration de leurs bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications vise à soutenir les MRC et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

CONSIDÉRANT que le volet 2 de ce programme vise une entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que l'objectif spécifique du volet 2 est d'outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier qui agiront comme personnes-ressources en patrimoine immobilier dans leurs milieux, afin de sensibiliser et informer les élus, le personnel municipal et la population à l'importance du patrimoine et contribueront à la réalisation des inventaires de biens immobiliers (RPCQ) et des outils réglementaires;

CONSIDÉRANT que l'aide gouvernementale couvre une partie des coûts admissibles et peut atteindre 45 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC d'une même région administrative peuvent s'associer pour présenter une demande commune;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications pourra accompagner les organismes municipaux dans leur concertation;

CONSIDÉRANT que les ententes peuvent être conclues en tout temps au cours de l'année et que le programme se termine le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC du Val-Saint-François s'est portée volontaire afin d'être responsable de la ressource humaine à engager;

CONSIDÉRANT que les MRC de Coaticook, du Val-Saint-François, de Memphrémagog et du Granit ont manifesté leur intérêt et accepté de contribuer financièrement au projet pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT que le Groupe conseil culture de la MRC des Sources recommande l'embauche mutualisée d'un agent de développement en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que les principales tâches de cet agent seront de développer une boîte à outils, de réaliser une veille stratégique pour les programmes de financement, d'assurer une présence pour les activités de sensibilisation, d'offrir un soutien au milieu municipal ainsi qu'un soutien technique auprès des propriétaires de bâtiments patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources présente une demande commune au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour se doter d'un agent de développement en patrimoine immobilier, sur réception des résolutions d'engagement des MRC de Coaticook, du Val-Saint-François, de Memphrémagog et du Granit;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications;

QUE la MRC des Sources s'engage financièrement pour un montant maximal de 7 000 \$ par année pour les 3 prochaines années dans le cadre de ce projet;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une copie de la présente résolution aux MRC partenaires afin de les en informer.

Adoptée.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

**2020-11-11047**

#### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Achat d'un véhicule de travail tout-terrain**

**PROMOTEUR : Ville d'Asbestos**

**(Projet FRR-2020-15)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-15 Achat d'un véhicule de travail tout-terrain*, présenté par la Ville d'Asbestos, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources et à l'objectif *Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques*;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la priorité 2 *Santé et bien-être* et l'objectif *Améliorer les saines habitudes de vie* de la Stratégie jeunesse des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Ville d'Asbestos de maintenir l'accès aux Sentiers 4 saisons aux personnes à mobilité réduite et ainsi d'offrir un environnement sportif sécuritaire et inclusif, favorisant une meilleure qualité de vie pour la clientèle de son territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville d'Asbestos de 17 399,94 \$ pour un projet totalisant 26 099,90 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-15 Achat d'un véhicule de travail tout-terrain*, présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 17 399,94 \$, correspondant à 66,6 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (8 699,97 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (8 699,97 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2020-11-11048**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Marché public Val-des-Sources**

**PROMOTEUR : Ville d'Asbestos**

**(Projet FRR-2020-16)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-16 Marché public Val-des-Sources*, présenté par la Ville d'Asbestos, répond aux finalités et aux objectifs « Soutenir les entreprises favorisant la production locale et la consommation de proximité », « Promouvoir nos produits et événements locaux distinctifs, Inciter les communautés à promouvoir le territoire et souligner le travail des ambassadeurs », et « Valoriser les actions du développement durable » de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet permettra à la Ville d'Asbestos de soutenir les producteurs locaux en mettant en valeurs les produits d'ici et favorisant l'achat local, spécialement durant cette période d'incertitude causée par la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la ville d'Asbestos de 15 000 \$ pour un projet totalisant 25 502 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-16 Marché public Val-des-Sources*, présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 15 000 \$, correspondant à 58,4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (7 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.



**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

Aucun sujet.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

**2020-11-11049**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS SUPRARÉGIONAL**

**PROJET : Caractérisation de la rivière Nicolet Sud-Ouest pour des projets en récréotourisme**

**PROMOTEUR : Canot kayak Québec**

**(Projet FRR-2020-EE)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-EE Caractérisation de la rivière Nicolet Sud-Ouest pour des projets en récréotourisme*, présenté par Canot kayak Québec, répond aux objectifs « Continuer d'agir sur la protection des milieux fragiles et favoriser leur restauration » et « Poursuivre des actions de conscientisation sur les mesures de protection de l'eau et de son utilisation », cités dans l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-EE Caractérisation de la rivière Nicolet Sud-Ouest pour des projets en récréotourisme*, présenté par Canot kayak Québec, constitue une première étape essentielle en vue d'éventuels projets structurants et à fort effet levier de mise en valeur des plans d'eau de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de financement de Canot kayak pour un montant de 22 351,84 \$ pour un budget estimé total de 25 475,22 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources finance le *FRR-2020-EE Caractérisation de la rivière Nicolet-Ouest pour des projets en récréotourisme*, présenté par Canot kayak Québec, pour un montant maximum de 22 351,84 \$, correspondant à 88 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR – Fonds suprarégional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (11 175,92 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (11 175,92 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un amendement au protocole d'entente avec l'organisme financé.

Adoptée.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**2020-11-11050**

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)**

**PROJET : TRANSFORMATION ALIMENTAIRE EMBAUCHE DE LA CDC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « Transformation alimentaire » de la CDC des Sources a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet « Transformation alimentaire » présenté par la CDC des Sources pour un montant maximum de 75 000 \$;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 90 % (22 500 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- An 2 : 90 % (22 500 \$)
- An 3 : 90 % (22 500 \$)
- 10 % (7 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2020-11-11051**

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE  
ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS  
D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)  
RAPPORT FINANCIER PAGIEPS 2020**

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation des états financiers faite par Mme Emmanuelle Pelchat, agente de développement Volet Jeunesse - Volet Pauvreté de la Corporation de développement communautaire des Sources (CDC) à la séance ordinaire du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le rapport financier PAGIEPS 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2020-11-11052**

**ENTENTE DE CONTRIBUTION : LA MINE, ESPACE COLLABORATIF**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mis en œuvre en 2017 son Plan numérique territorial;

CONSIDÉRANT que le Hub d'innovation de la MRC des Sources découle des orientations prises dans le cadre du Plan numérique territorial, et a été mis en place afin de développer l'écosystème d'innovation numérique de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Hub d'innovation des Sources se compose de pôles principaux ainsi que de tiers-lieux où la créativité peut naître entre différents acteurs où la flexibilité répond aux difficultés économiques du champ entrepreneurial;

CONSIDÉRANT que le projet La Mine, espace collaboratif, s'inscrit dans l'axe 2 : Vitalité économique du Plan numérique territorial et aborde les enjeux du développement du secteur économique des TIC, de l'utilisation des TIC en entreprise, et des conditions favorables aux travailleurs autonomes et télétravailleurs;

CONSIDÉRANT que le projet La Mine, Espace collaboratif, a pour objectif de se positionner comme un espace collaboratif de travail destiné aux entrepreneurs, aux télétravailleurs et aux travailleurs autonomes;

CONSIDÉRANT que les promoteurs s'engagent à travailler en collaboration et en complémentarité avec les autres tiers-lieux du Hub d'innovation des Sources à la mise en œuvre du Plan numérique territorial (PNT) de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les promoteurs s'engagent à rendre disponible, sans frais et pour 5 journées, un espace de travail dans l'aire ouverte à un maximum de six entrepreneurs en démarrage par année référés par la MRC dans le cadre d'un accompagnement en lien avec le Hub d'innovation de la MRC des Sources, et ce, pour toute la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Mine, Espace collaboratif, d'un montant de 20 000 \$ pour un projet dont le coût total est de 140 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer l'entente de contribution entre la MRC des Sources et la Mine, Espace collaboratif, concernant une contribution de 20 000 \$, correspondant à 14,3 % du coût de projet total, montant pris à même les fonds de soutien aux entreprises de la MRC des Sources;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (10 000 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 50 % (10 000 \$) lors de la réception du rapport final de projet, à la satisfaction de la MRC des Sources.

Adoptée.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **2020-11-11053**

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME PLACE AUX JEUNES 2021**

CONSIDÉRANT qu'un des enjeux priorités par l'Agenda 21 est l'identité de la MRC des Sources dont l'une orientation vise l'amélioration de l'image de la région;

CONSIDÉRANT qu'un autre enjeu priorisé par l'Agenda 21 est l'équilibre démographique;

CONSIDÉRANT que le programme « Place aux jeunes » met en œuvre des actions de promotion de la région visant à attirer de nouveaux résidents dans la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a entamé une démarche d'élaboration d'une stratégie globale d'attractivité territoriale dans laquelle une attention particulière est accordée aux actions permettant d'améliorer l'accueil, l'intégration des nouveaux résidents et travailleurs;

CONSIDÉRANT que le programme « Place aux jeunes » met en œuvre des actions d'accueil, d'intégration et d'aide à la rétention des nouveaux résidents et travailleurs dans la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources octroi la somme demandée de 1 000 \$ au Carrefour jeunesse du comté de Richmond pour l'année 2021 afin de réaliser les activités prévues au programme « Place aux jeunes » dans la MRC des Sources.

Adoptée.

#### **2020-11-11054**

#### **OPPOSITION AU SOUTIEN DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION AU PROJET DE DESSERT INTERNET D'XPLORNET**

CONSIDÉRANT la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources avait mis en place un processus d'analyse rigoureux visant à appuyer le ou les projets de déploiement internet répondant aux besoins de ses citoyens et aux réalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources n'a pas reçu d'avis de dépôt de projet de desserte internet de la part d'XplorNet et que ce dernier n'a donc pu être analysé dans le cadre du processus établi par la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet d'XplorNet a un impact sur l'identification des zones de couverture internet pour la MRC des Sources sur la National Broadband Internet Service Availability Map, outil utilisé dans l'analyse de projet de dessert internet par les gouvernements provinciaux et fédéraux;

CONSIDÉRANT que le projet d'XplorNet couvrira le territoire de la MRC des Sources avec une technologie par ondes;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources avait identifié la technologie Fibre à la maison (FTTH) comme étant celle qui répond le mieux aux besoins de ses citoyens et aux réalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation n'a pas consulté la MRC des Sources avant d'offrir son soutien au projet d'XplorNet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources prenne les actions nécessaires afin de faire part du non-respect de la Loi 122;

QUE la MRC des Sources prenne les actions nécessaires afin de rendre possible un projet de desserte internet répondant aux besoins de ses citoyens et aux réalités de son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

#### **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

#### **2020-11-11055**

#### **BUDGET 2021 TRANSPORTS COLLECTIF ET ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT l'implantation en 2006 d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-10991 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme Transbestos, maintenant nommé STC des Sources, entente valide du 01-01-2021 au 31-12-2022;

CONSIDÉRANT le dépôt par le Service de transport collectif des Sources du budget 2021 en transport collectif et en transport adapté;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2021 pour le transport collectif s'élèvent au montant de cent trente-six mille soixante-cinq dollars (136 065 \$) et que les prévisions budgétaires 2021 pour le transport adapté s'élèvent au montant de deux cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-six dollars (274 356 \$) et que les revenus sont respectivement répartis comme suit :

Transport collectif :

- Usagers	18 836 \$
- Contribution MTQ	89 737 \$
- Contribution MRC	20 500 \$
- Réinvestissement des surplus attribuables au MTQ	5 592 \$
- Autres revenus	1 400 \$

Transport adapté :

- Usagers	70 138 \$
- Contribution MTQ	144 311 \$
- Contribution MRC	55 407 \$
- Réinvestissement des surplus attribuables au MTQ	0 \$
- Autres revenus	4 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adopte le budget 2021 pour le transport collectif et adapté;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2 – Aides financières au transport collectif régional;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Adoptée.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

**2020-11-11056**

**RÈGLEMENT 236-2017 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté le règlement 80-98 : Schéma d'aménagement révisé en date du 25 novembre 1998;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [R.L.R.Q., c. A-19.1] : « la période de révision du schéma d'aménagement commence à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du schéma courant »;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources souhaite que soit réalisé pour l'ensemble de son territoire un schéma d'aménagement et de développement conforme aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [R.L.R.Q., c. A-19.1] et surtout représentatif des réalités actuelles et des défis futurs à relever;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté, à sa séance ordinaire du 24 février 2016, un plan de travail pour la révision du schéma d'aménagement et de développement durable et que la MRC a officialisé son intention de déposer un premier projet de SADD à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté dans sa résolution 2013-01-8283 une vision de développement durable de son territoire qu'elle a intégrée à son Agenda 21 local;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté à sa séance ordinaire du 19 octobre 2015 sa « Stratégie de développement territorial » dans laquelle elle affirme son désir d'intégrer son Agenda 21 local et son Schéma d'aménagement afin de développer son territoire de façon durable;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.3 de la LAU, le conseil de la MRC des Sources a adopté, à sa séance ordinaire du 25 septembre 2017, un premier projet de schéma révisé, intitulé « Premier projet de règlement 236-2017 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources »;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.6 de la LAU le conseil de la MRC a adopté à sa séance ordinaire du 23 septembre 2019 un second projet de schéma révisé contenant tout changement nécessaire pour éliminer le motif de l'objection eut égard aux orientations gouvernementales touchant le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56.7 de la LAU le conseil de tout organisme partenaire peut, dans les 120 jours qui suivent la transmission du deuxième projet de règlement, donner son avis sur celui-ci par résolution, dont copie certifiée conforme doit être transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.8, la MRC a annoncé par un avis public le 16 octobre 2020 la tenue d'une assemblée publique sur le second projet de SADD;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire adopté en vertu de la Loi sur la santé publique, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié en date du 7 mai 2020 l'arrêté ministériel 2020-033 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033 prévoit que si le conseil souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive, il doit remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la Loi par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.9 de la LAU, une commission pour la tenue de la consultation publique concernant le 2<sup>ième</sup> projet de règlement numéro 236-2017 a été formée par le Comité d'aménagement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a tenu une consultation publique écrite et virtuelle en date du 18 novembre 2020 concernant le 2<sup>ième</sup> projet de règlement numéro 236-2017 présidée par le président du comité d'aménagement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Commission a reçu les avis écrits et verbaux et a pris ceux-ci en compte dans le cadre du règlement numéro 236-2017 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en juillet 2019, son souhait de renforcer les discussions et les liens entre les directions régionales et les MRC en aménagement du territoire, et ce, en amont de l'adoption des règlements, pour mieux définir et démontrer leurs particularités régionales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le règlement 236-2017 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre au ministre et aux organismes partenaires une copie certifiée conforme du règlement.

Adoptée.

*Mention d'excellence a été faite sur le travail remarquable et les efforts considérables pour arriver à une étroite collaboration avec tous les Ministères ainsi que sur un beau travail de communication et une approche visionnaire de notre MRC : suite aux consultations publiques, la MRC a pris en considération les revendications d'un groupe d'artistes, qui avait déposé un mémoire sur notre territoire, ce qui a eu pour conséquences quelques modifications au Schéma d'aménagement.*

*Des remerciements sont également adressés aux deux autres dépôts de mémoire par des citoyens car il est vraiment important que ces personnes pensent à leur futur et leur développement environnemental.*

*La finalisation de ce Schéma amène un sentiment de fierté commune au sein de notre MRC pour tous le travail et les efforts accomplis de la part de la communauté afin d'obtenir ce Schéma dirigé vers l'avenir de ces communautés.*

#### DOSSIERS AMÉNAGEMENT

##### **2020-11-11057**

##### **AVIS DEMANDE D'ANNEXION – RÈGLEMENT 290 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS VISANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD (CHEMIN DUPUIS)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a demandé, par le dépôt du règlement 290, l'annexion des immeubles situés sur le chemin Dupuis et situés dans la Municipalité de Ham-Sud ainsi que dans les limites du territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été reçue dans les bureaux de la MRC des Sources le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 138 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ chapitre O-9), la municipalité régionale de comté doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de la copie du règlement, faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

CONSIDÉRANT que les immeubles visés par la demande d'annexion sont présentés dans la description technique préparée par Jocelyn Allaire, arpenteur géomètre le 6 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris connaissance des problématiques mentionnées dans la demande d'annexion et que la Municipalité de Ham-Sud a pris en compte et a traité de façon diligente les problématiques soumise par les propriétaires et que celles-ci ont été résolues ou bien une solution a été proposée;

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault

QUE suite à l'analyse des problématiques et des solutions proposées, la MRC des Sources ne considère pas que les arguments soumis par les propriétaires ainsi que par la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens soient suffisants pour justifier une approbation de la demande;

QUE le Conseil de la MRC des Sources désapprouve le Règlement numéro 290 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Ham-Sud (chemin Dupuis);

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise le secrétaire-trésorier à transmettre une copie certifiée conforme de cette résolution à la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, à la Municipalité de Ham-Sud, ainsi qu'aux directions régionales du ministère des Affaires municipales des régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-11-11058**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 221-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 50-99**

**MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 5 octobre 2020 du Règlement 221-20 : Règlement modifiant le règlement de zonage 50-99 de la municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 22 octobre 2020 d'une copie certifiée conforme dudit règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton souhaite modifier son règlement de zonage afin :

- d'autoriser l'usage « gîtes du passant ou gîtes touristiques » dans la zone A-3;
- d'autoriser l'usage « résidence de tourisme » dans les zones A-2 et A-3 et prévoir les normes et dispositions afin d'encadrer cet usage;
- d'autoriser l'usage « toilettage pour animaux » dans la zone Ar-2 comme usage complémentaire à un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du « Document complémentaire », ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, le Conseil de la municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 221-20 : Règlement modifiant le règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du « Document complémentaire » en vigueur à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 221-20 : Règlement modifiant le règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton;



- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro 435 à l'égard du Règlement 221-20 : Règlement modifiant le règlement de zonage 50-99 de la municipalité de Wotton.

Adoptée.

### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

Aucun sujet.

### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **RENCONTRE ÉVIMBEC ET MUNICIPALITÉS 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020**

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus qu'une rencontre aura lieu avec Évimbéc le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour une présentation sommaire de la transition du service d'évaluation ainsi que de l'outil de visualisation de la matrice graphique. Une formation plus approfondie de l'outil aux utilisateurs des municipalité et de la MRC sera faite en février 2021.

#### **LETTRE J.P. CADRIN – COVID-19**

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus de la réception d'une correspondance de J.P. Cadrin annonçant que, suite aux dernières annonces du gouvernement concernant le passage de l'Estrie en zone rouge, elle cessait les inspections résidentielles sur place et remplaçait celles-ci par des enquêtes téléphoniques afin de recueillir les informations nécessaires au dossier d'évaluation foncière. Après vérification auprès de la firme d'évaluation, cette annonce n'aura aucun impact sur notre territoire puisque que J.P. Cadrin avait terminé de recueillir les informations nécessaires au dossier d'évaluation foncière dans les municipalités de la MRC.

### **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

#### **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Aucun sujet.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 26 janvier 2021, à 9h00, par visio-conférence TEAMS.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

**2020-11-11059**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 octobre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2020-11-11060**  
**SITE D'ENFOUISSEMENT**  
**BUDGET 2021**

CONSIDÉRANT que dans l'Entente intermunicipale entre la MRC des Sources et les municipalités participantes pour la gestion du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos (LES), le budget doit être adopté au mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le budget du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2021 s'élèvent au montant de neuf mille cinquante dollars (9 050 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
 appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses 2021 pour le site d'enfouissement régional géré par la MRC des Sources soient et sont approuvées au montant de neuf mille cinquante (9 050 \$);

QUE le budget 2021 adopté par la MRC des Sources a été soumis à toutes les municipalités participantes à l'Entente pour être adopté par celles-ci.

Adoptée.

**PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)**

**2020-11-11061**  
**ADOPTION DU BILAN DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA SAISON 2020**

CONSIDÉRANT que l'Agenda 21 a pour objectif stratégique la diminution des impacts des activités humaines sur la qualité de de l'eau et des bassins versants;

CONSIDÉRANT que la vidanges des fosses septiques est une mesure ciblée dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des sources 2016-2020;

CONSIDÉRANT que cette option permet aux municipalités de se conformer à la réglementation provinciale en vigueur, soit le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.L.R.Q. c. Q-2, r.22);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
 appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources adopte le bilan de de la saison 2020 de vidanges des installations septiques en lien avec l'entente intermunicipale pour la gestion du programme par la MRC des Sources.

Adoptée.

**EAU**

**2020-11-11062**  
**APPROBATION DU CHOIX DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR ST-GEORGES-DE-WINDSOR À L'ÉGARD DES RESPONSABILITÉS DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente *pour confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et prévoir les modalités de son application* entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité de St-Georges-de-Windsor le 7 mai 2007;

CONSIDÉRANT que la personne désignée à l'origine, Monsieur Raymond Roy, n'est plus à l'emploi de la Municipalité de St-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de cette entente, la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) lorsqu'elle procède à une nomination;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de cette entente, la MRC approuve ce choix par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil de la MRC des Sources approuve la nomination de l'inspecteur en voirie et de l'officier municipal en bâtiment et en environnement, en place au moment de la constatation des faits, dans le présent et dans le futur, comme personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour la Municipalité de St-Georges-de-Windsor.

Adoptée.

### **RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

### **ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

### **DEMANDE DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

### **MRC FINANCES**

#### **2020-11-11063**

#### **MRC DES SOURCES**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 octobre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

#### **2020-11-11064**

#### **MRC DES SOURCES**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202000749 à 202000928 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 257 208,95 \$.

Adoptée.

### **MRC RESSOURCES HUMAINES**

#### **2020-11-11065**

#### **OUVERTURE DU POSTE D'AGENT(E) DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION**

CONSIDÉRANT qu'un des enjeux priorités par l'Agenda 21 est l'identité de la MRC des Sources et que les orientations de réalisation font appel à des compétences en communication et en promotion;

CONSIDÉRANT qu'un autre enjeu priorisé par l'Agenda 21 est l'équilibre démographique et que les objectifs à atteindre nécessitent des actions de communication et de promotion;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a entamé une démarche d'élaboration d'une stratégie globale d'attractivité territoriale dans laquelle se retrouve plusieurs piliers nécessitant des actions de communication et de promotion;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles 2020-2021 de la MRC des Sources mentionnent la volonté de l'organisation de définir une stratégie de mise en valeur de la marque « Développement économique des Sources »;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles 2020-2021 de la MRC des Sources font état d'un désir de poursuivre le déploiement et la promotion de l'économie circulaire et de la filière des écomatériaux;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite valoriser la profession d'agriculteur au sein de son territoire et que cette priorité nécessite des actions de communication et de promotion;

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de communication et de promotion est laissé vacant avec la mutation de Madame Johanie Laverdière au poste de directrice du développement des communautés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'agent(e) de communication et de promotion.

Adoptée.

#### **2020-11-11066**

#### **EMBAUCHE DE MME NATHALIE LAUZIER, CONSEILLÈRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE-AGROFORESTERIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-11002 par laquelle la MRC des Sources mandatait M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de conseillère au développement économique-agroforesterie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Nathalie Lauzier à titre de conseillère au développement économique-agroforesterie, à compter du 7 décembre 2020.

Adoptée.

**2020-11-11067**

**EMBAUCHE DE MME MARIE DURAND, CHARGÉE DE PROJET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-11027 par laquelle la MRC des Sources mandatait M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de chargé de projet en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Marie Durand à titre de chargée de projet en aménagement du territoire, à compter du 7 décembre 2020.

**MRC ADMINISTRATION**

**2020-11-11068**

**BUDGET 2021 – APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que le budget 2021 a été étudié en rencontre spéciale avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'avec ce calcul il y a un manque à gagner et que pour équilibrer le budget, les membres du conseil désirent affecter un montant du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont convenu de réserver un montant de 6 000 \$, des surplus accumulés non affectés, pour la réalisation des projets suivants :

6 000 \$ pour les frais financiers

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources s'approprie la somme de 6 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 afin d'équilibrer le budget 2021.

Adoptée.

**2020-11-11069**

**BUDGET 2021 - FONCTIONNEMENT DE LA MRC (PARTIE I)  
(TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC : 7 MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT que le budget 2021 a été étudié en rencontre spéciale avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2021 au montant de cinq millions quatre cent trente-six mille deux cents soixante et onze dollars (5 436 271 \$), nous retrouvons un montant de cinq millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars (5 325 587 \$) quant à la **Partie I du Budget (toutes les municipalités membres de la MRC: 7 municipalités)** ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2021 quant à la **PARTIE I** soient et sont approuvées, à savoir :

**Partie I :**

Administration générale, fonctionnement de la MRC:	1 002 827 \$
Administration générale, évaluation foncière	227 791 \$
Sécurité civile:	68 719 \$
Immeuble poste de police:	158 850 \$
Transport:	244 720 \$
Hygiène du milieu (Environnement):	336 883 \$
Aménagement, général:	361 298 \$
Aménagement, fibre optique	35 000 \$
Développement régional	1 513 906 \$
Développement économique	320 000 \$
Équipe développement économique et projets	834 600 \$
Rayonnement régional	11 117 \$
Loisirs et culture, général	161 876 \$
Loisirs et culture, Parc régional du Mont-Ham	42 000 \$
Frais financiers	6 000 \$
<b>Pour un total:</b>	<b>5 325 587 \$</b>

Adoptée.

**2020-11-11070**

**BUDGET 2021 - FONCTIONNEMENT DE LA MRC (PARTIE II)**  
**(CINQ (5) MUNICIPALITÉS DE LA MRC)**

CONSIDÉRANT que le budget 2021 a été étudié en rencontre spéciale avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2021 au montant de cinq millions quatre cent trente-six mille deux cents soixante et onze dollars (5 436 271 \$), nous retrouvons un montant de treize mille cinq cent dix-neuf dollars (13 519 \$) quant à la **Partie II du Budget pour cinq (5) municipalités membres de la MRC des Sources :**

Municipalité de Saint-Adrien;  
Canton de Saint-Camille;  
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;  
Municipalité de Ham-Sud;  
Municipalité de Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2021 quant à la **PARTIE II** soient et sont approuvées, à savoir :

**Partie II :**

Cotisation à la FQM	6 019 \$
Aménagement, OMH	7 500 \$
<b>Pour un total:</b>	<b>13 519 \$</b>

Adoptée.

**2020-11-11071**

**BUDGET 2021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES**  
**TROIS-LACS (PARTIE III) - (DEUX (2) MUNICIPALITÉS DE LA MRC)**

CONSIDÉRANT que le budget 2021 a été étudié en rencontre spéciale avec les membres du conseil de la MRC des Sources le 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2021 au montant de cinq millions quatre cent trente-six mille deux cents soixante et onze dollars (5 436 271 \$), nous retrouvons un montant de quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-cinq dollars (97 165 \$) quant à la **Partie III du Budget pour deux (2) municipalités membres de la MRC des Sources :**

Ville d'Asbestos ;  
Municipalité de Wotton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2021 quant à la **PARTIE III** soient et sont approuvées, à savoir :

<b>Partie III :</b>	
Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs:	97 165 \$
<b>Pour un total:</b>	<b>97 165 \$</b>

Adoptée.

**2020-11-11072**  
**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2020 QUOTES-PARTS**  
**PARTIE I DU BUDGET 2021 (SEPT (7) MUNICIPALITÉS)**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

**AVIS DE MOTION**

Projet de Règlement 259-2020 Quotes-parts partie I du budget 2021 (sept (7) municipalités)

Le conseiller M. René Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie I du budget 2021 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

DONNÉ À ASBESTOS, LE 25 NOVEMBRE 2020.

Adoptée.

**2020-11-11073**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 259-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I**  
**(SEPT (7) MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2021 pour toutes les municipalités membres sept (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos  
Ville de Danville  
Municipalité de Saint-Adrien  
Canton de Saint-Camille  
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor  
Municipalité de Ham-Sud  
Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11068 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2021 au montant de 5 325 587 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>424 764 \$</b>
<b>Évaluation foncière</b>	<b>227 791 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>40 551 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	<b>20 500 \$</b>
<b>Transport adapté</b>	<b>55 410 \$</b>
<b>Environnement</b>	<b>50 938 \$</b>
<b>Aménagement</b>	<b>145 539 \$</b>
<b>Fibre optique</b>	<b>32 585 \$</b>
<b>Développement économique</b>	<b>211 117 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>172 001 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 381 196 \$</b>

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2021 est de 1 237 568 840 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le projet de **Règlement numéro 259-2020** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC  
Évaluation foncière  
Sécurité publique  
Transport collectif  
Transport adapté  
Environnement  
Aménagement  
Fibre optique  
Développement économique  
Loisirs et culture

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2021:**

Fonctionnement de la MRC  
Évaluation foncière  
Sécurité publique



Transport collectif  
 Transport adapté  
 Environnement  
 Aménagement  
 Fibre optique  
 Développement économique  
 Loisirs et culture

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE**

- 1) Les quotes-parts totalisant 1 065 210 \$:

<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>424 764 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>40 551 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	<b>20 500 \$</b>
<b>Environnement</b>	<b>50 938 \$</b>
<b>Aménagement</b>	<b>145 339 \$</b>
<b>Développement économique</b>	<b>211 117 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>172 001 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 065 210 \$</b>

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2021 en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

- 2) La quote-part totalisant 227 791 \$ :

**Évaluation foncière** **227 791 \$**

demandée par le présent règlement est imposée selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

<b>Asbestos ville</b>	<b>3 234</b>
<b>Danville ville</b>	<b>2 332</b>
<b>Saint-Adrien</b>	<b>457</b>
<b>Saint-Camille canton</b>	<b>421</b>
<b>Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>724</b>
<b>Ham-Sud</b>	<b>437</b>
<b>Wotton</b>	<b>1 014</b>
<b>Total</b>	<b>8 619</b>

- 3) La quote-part totalisant 32 585 \$ :

<b>Fibre optique - Entretien</b>	<b>32 585 \$</b>
<b>Total</b>	<b>32 585 \$</b>

demandée par le présent règlement, est imposée selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 32 585 \$ divisé par sept (7) municipalités ce qui donne une quote-part de 4 655 \$ pour chacune des municipalités locales.

- 4) La quote-part totalisant 55 410 \$ :

<b>Transport adapté</b>	<b>55 410 \$</b>
<b>Total</b>	<b>55 410 \$</b>

demandée par le présent règlement, est imposée selon le règlement 220-2015 de la MRC des Sources à chacune des sept (7) municipalités locales.

**ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:  
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS**

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l'élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

**ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25 % des contributions totales:	le 15 mars 2021
2	: 25 % des contributions totales:	le 15 juin 2021
3	: 25 % des contributions totales :	le 15 septembre 2021
4	: 25 % des contributions totales :	le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 6 : INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	
Adoption du règlement	:	
Entrée en vigueur	:	

**2020-11-11074  
AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS  
PARTIE II DU BUDGET 2021 (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

**AVIS DE MOTION**

Projet de Règlement 260-2020 Quotes-parts partie II du budget 2021 (cinq (5) municipalités)

Le conseiller M. Philippe Pagé donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie II du budget 2021 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

DONNÉ À ASBESTOS, LE 25 NOVEMBRE 2020.

Adoptée.

**2020-11-11075**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS 2021**  
**PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2021 pour cinq municipalités membres cinq (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien  
 Canton de Saint-Camille  
 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor  
 Municipalité de Ham-Sud  
 Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11070 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2021 au montant de 13 519 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>6 019 \$</b>
<b><u>Aménagement, OMH</u></b>	<b><u>7 500 \$</u></b>
<b>Total</b>	<b>13 519 \$</b>

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
 appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le projet de **Règlement numéro 260-2020**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités suivantes :

Cotisation à la FQM  
 Aménagement, OMH

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts aux cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l’année 2021.**

Cotisation à la FQM  
Aménagement, OMH

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 6 019 \$:

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>6 019 \$</b>
----------------------------	-----------------

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>1 235 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>1 652 \$</b>

2) Les quotes-parts totalisant 7 500 \$ :

<b>Aménagement, OMH</b>	<b>7 500 \$</b>
-------------------------	-----------------

Demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon la richesse foncière de ces cinq (5) municipalités, à savoir :

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>1 011 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>1 160 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>1 986 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>954 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>2 389 \$</b>

**ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales :	le 15 mars 2021
2	: 25% des contributions totales :	le 15 juin 2021
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2021
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 5 : INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	
Adoption du règlement	:	
Entrée en vigueur	:	

**2020-11-11076**  
**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2020 QUOTES-PARTS**  
**PARTIE III DU BUDGET 2021 (DEUX (2) MUNICIPALITÉS)**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

**AVIS DE MOTION**


Projet de Règlement 261-2020 Quotes-parts partie III du budget 2021  
(deux (2) municipalités)

Le conseiller M. Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie III du budget 2021 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

DONNÉ À ASBESTOS, LE 25 NOVEMBRE 2020.

Adoptée.

<b><u>2020-11-11077</u></b>	} Résolutions inexistantes }	
<b><u>2020-11-11078</u></b>		
<b><u>2020-11-11079</u></b>		

**2020-11-11080**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 261-2020 QUOTES-PARTS 2021, PARTIE III**  
**(DEUX (2) MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2021 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos  
Municipalité de Wotton

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13 mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11071 ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 97 165 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre:

<b>Municipalité régionale de comté des Sources :</b>	
Ville d'Asbestos	96 460 \$
Municipalité de Wotton	705 \$
<b>Total</b>	<b>97 165 \$</b>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le projet de **Règlement numéro 261-2020** imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

**Contribution – Régie intermunicipale de restauration  
et de préservation des Trois-Lacs**

Pour le budget de l'année 2021, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2021”**.

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) La quote-part totalisant 97 165 \$ :

Ville d'Asbestos	96 460 \$
Municipalité de Wotton	705 \$
<b>Total</b>	<b>97 165 \$</b>

demandée par le présent règlement est imposée entre les municipalités d'Asbestos et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2021 pour les deux municipalités concernées.**

**ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

La quote-part imposée de 97 165 \$ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1 <sup>er</sup> versement	:	le 15 mars 2021
2 <sup>e</sup> versement	:	le 15 juin 2021
3 <sup>e</sup> versement	:	le 15 septembre 2021
4 <sup>e</sup> versement	:	le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 5 : INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard  
Préfet

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	
Adoption du règlement	:	
Entrée en vigueur	:	

**2020-11-11081****CONGRÈS 2021 FQM – RÉSERVATION HÔTEL PALACE ROYAL**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2021 à Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer le contrat garantissant la réservation du bloc de chambres à l'Hôtel Palace Royal pour le congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

**2020-11-11082****THERRIEN COUTURE AVOCATS – SERVICES PROFESSIONNELS, MANDAT GÉNÉRAL 2021 GRÉ-À-GRÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite poursuivre le mandat général pour les services professionnels pour l'année 2021 avec la firme Therrien Couture Avocats, S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente gré-à-gré afin d'octroyer le mandat pour les services professionnels de conseillers juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

D'autoriser les représentants de la MRC des Sources à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats, S.E.N.C.R.L., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Adoptée.

**2020-11-11083**

**ADDENDA – FARR – PROJET CONNECTIVITÉ**

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière prévoyant le versement par la ministre d'une aide maximale de 100 000 \$ a été signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avenant à cette convention d'aide financière a été signé le 2 décembre 2019 pour prolonger le délai au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement au montant de 73 731 \$ a été effectué le 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet ne pourra être complétée comme prévu avant le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date de fin du projet au 31 décembre 2022.

Adoptée.

**2020-11-11084**

**REDDITION DE COMPTES MAMH VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PROJET IMMIGRATION**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente la MRC des Sources doit produire un rapport final au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources adopte le rapport de reddition de comptes du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

QUE la MRC des Sources transmette ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

**MRC IMMEUBLES**

**IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)**



**2020-11-11085****RATIFICATION DES DÉPENSES, AOÛT À OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

**Dépenses d'entretien immeuble 309**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-08-31	Létourneau, Jocelyn	2 028,68	309 - Honoraires bâtiment Août 2020
2020-09-30	Létourneau, Jocelyn	535,69	309 - Honoraires bâtiment Septembre 2020
2020-10-14	Létourneau, Jocelyn	1 824,78	309 - Honoraires bâtiment Transfert dossiers
2020-08-01	Maheu&Maheu Inc.	70,78	309 - Inspection Août-septembre 2020
2020-08-04	Vivaco Groupe Coopératif	13,17	309 - Clés
2020-08-05	Pelletier et Picard Inc.	142,61	309 - Travaux électriques
2020-08-14	Vivaco Groupe Coopératif	30,13	309 - Pierre concassée
2020-08-14	Électro Alarme 2000	40,43	309 - Programmation de codes
2020-08-21	Électro Alarme 2000	40,43	309 - Programmation de codes
2020-08-25	SIB Électrique Inc.	205,22	309 - Travaux - Fuite d'antigel
2020-08-31	Ventilation MD Inv.	102,37	309 - Travaux de ventilation - Conduits carrés
2020-09-08	Électro Alarme 2000	40,43	309 - Programmation de codes
2020-09-09	Vivaco Groupe Coopératif	51,78	309 - Clés
2020-09-10	Électro Alarme 2000	40,43	309 - Programmation de codes
2020-09-10	Ni Corporation	390,30	309 - Achat TriSources
2020-09-10	Benoit Bissonnette	28,31	309 - Matériel divers
2020-09-10	Enseignes A. Gagnon	12,14	309 - Collant désinfection des mains
2020-09-14	Climcô Service Inc.	1 033,37	309 - Travaux A/C
2020-09-21	NSW Contrôle Inc.	1 276,56	309 - Contrat d'entretien 2020
2020-09-21	Jérémy Parent	5,85	309 - Achat divers COVID
2020-09-29	Paradis et frères	136,51	309 - Matériaux
2020-09-30	Vivaco Groupe Coopératif	64,55	309 - Fluorescents
2020-10-01	Maheu&Maheu Inc.	70,78	309 - Inspection Octobre-Novembre 2020
2020-10-01	Pelletier et Picard Inc.	82,85	309 - Travaux d'urgence lumière
2020-10-07	Vivaco Groupe Coopératif	4,17	309 - Matériaux divers
2020-10-13	Pelletier et Picard Inc.	242,67	309 - Travaux pompe chauffage
2020-10-13	Chenard Rembourage	483,30	309 - Aspirateur dorsal
2020-10-14	Électro Alarme 2000	101,13	309 - Trouble panneau incendie
2020-10-20	Acrylique D. Lauzon	5 197,22	309 - Fondation - Acrylique
2020-10-21	Gestion 2000 Enr.	3 235,63	309 - Dénéigement
2020-10-22	Céramique Michel Dubuc	234,41	309 - Plinthe de vinyle
2020-10-22	J.U. Houle Ltée	1 385,25	309 - Pompe calculatrice Chauffage
2020-10-25	NSW Contrôle Inc.	1 316,95	309 - Inspection annuelle Serv. Canada
2020-10-30	Claude Bourque Électrique	85,94	309 - Travaux électriques extérieurs
		<b>20 554,82</b>	

1102,31 + 2 133,32

**Dépenses d'entretien immeuble 309 - Niveau 200 - 200 SUD et 300****NORD**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-08-31	Létourneau, Jocelyn	1 803,25	309 - Honoraires bâtiment Août 2020 - Niveau 200
2020-08-12	Cerise Cates	360,00	309 - Travaux niveau 300
2020-08-12	Charlie Giguère Létourneau	100,00	309 - Travaux niveau 300
2020-08-14	Vivaco Groupe Coopératif	568,02	309 - Matériaux divers - Niveau 200 Sud
2020-08-27	MVP Construction	8 017,74	309 - Travaux niveau 200 Sud
2020-08-27	MVP Construction	10 335,75	309 - Travaux niveau 200 Sud - Isolation et gypse
2020-09-06	Rénovation Alain Royer Inc.	10 111,32	309 - Travaux niveau 200 - Polissage de plancher
2020-09-17	Rénovation Alain Royer Inc.	1 718,92	309 - Travaux niveau 200 - Plancher
2020-09-23	COMÉTAL Inc.	3 033,39	309 - Trappe toiture
2020-09-23	Ventilation MD Inc.	1 516,70	309 - Travaux niveau 200 - Ventilation
2020-09-24	Enseigne A. Gagnon	126,38	309 - Montage graphique Adresse et chiffres de porte
2020-09-30	Pelletier et Picard Inc	4 009,49	309 - Installation LED - Niveau 200

2020-10-01	Location d'outils Simplex	2 677,57	309 - Travaux électriques - Niveau 200
2020-10-14	Enseigne A. Gagnon	250,25	309 - Installation Logo MRC
2020-10-27	Paradis & frères Inc.	160,77	309 - Machine à eau - Niveau 200
2020-10-27	Gestion 2000 Enr.	252,79	309 - Déménagement Salles
		<b>45 042,34</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos, du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 octobre 2020, au montant total de 65 597,16 \$.

Adoptée.

### **IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON**

**2020-11-11086**

#### **RATIFICATION DES DÉPENSES, AOÛT À OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

#### **Dépenses d'entretien immeuble SQ**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-08-31	Létourneau, Jocelyn	2 178,20	SQ - Honoraire entretien bâtiment Août 2020
2020-09-30	Létourneau, Jocelyn	175,27	SQ - Honoraire entretien bâtiment Septembre 2020
2020-08-03	Les brûleurs à l'huile Dany Vachon	325,00	SQ - Réparation conduit d'eau chaude
2020-08-03	Chenard Rembourrage	36,00	SQ - Réparer Aspirateur
2020-08-12	Vivaco Groupe Coopératif	3,80	SQ - Achat matériaux
2020-08-12	Vivaco Groupe Coopératif	5,41	SQ - Achat matériaux
2020-08-13	Vivaco Groupe Coopératif	27,51	SQ - Matériaux divers
2020-08-14	Vivaco Groupe Coopératif	9,39	SQ - Matériaux divers
2020-08-17	Vivaco Groupe Coopératif	9,39	SQ - Matériaux divers
2020-08-25	Pelletier et Picard inc.	987,52	SQ - Travaux électriques
2020-08-25	Harmer Serrurier	253,00	SQ - Travaux serrure porte
2020-08-27	MVP CONSTRUCTION	665,00	SQ - Travaux extérieurs
2020-08-28	Maheu&Maheu Inc.	300,00	SQ - Intervention Grillons
2020-09-25	Plomberie BRP inc.	92,00	SQ - Réparer toilette
2020-09-28	SOUDURE MARIO THOMASSIN	270,00	SQ - Travaux de soudure
2020-10-05	Pelletier et Picard inc.	166,41	SQ - Travaux électrique
2020-10-15	MUNICIPALITE DE WOTTON	6649,35	SQ - Asphaltage
		<b>12 153,25</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton, du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 octobre 2020, au montant de 12 153,25 \$.

Adoptée.

**IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE**

Aucun sujet.

**VARIA**

**2020-11-11087**

**MOTION DE FÉLICITATIONS - LE PARTENARIAT ENTRE L'ENTREPRISE PALCO ET L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE D'ASBESTOS DANS LA FORMATION DES ÉLÈVES DU CFER**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite souligner l'implication de l'entreprise PALCO ainsi que l'École secondaire l'Escale d'Asbestos dans des projets novateurs;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à la préparation des élèves au marché du travail;

CONSIDÉRANT que le projet contribue aux activités d'une entreprise œuvrant dans un créneau majeur pour notre territoire, soit les écomatériaux;

CONSIDÉRANT que le projet touche directement les enjeux territoriaux de la MRC des Sources tels que la main-d'œuvre, la persévérance scolaire, le développement économique et la fierté envers le milieu local;

CONSIDÉRANT que l'implication de partenaires est un élément encouragé par la MRC des Sources;

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte une motion de félicitations tenant à souligner l'initiative de projet collaboratif entre l'école secondaire l'Escale d'Asbestos, son Certificat de Formation en Entreprise et Récupération (CFER), et l'entreprise Palco de Danville.

Adoptée.

**2020-11-11088**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier